



Au Siège de france•tv, les modalités d'un déconfinement annoncé

CSE Siège – 4 juin 2020

Le CSE du jeudi 4 juin a été essentiellement consacré à la gestion de la crise sanitaire sans précédent que nous traversons et aux perspectives d'un retour à la normale attendu pour la fin de l'été.

Lors de ce CSE qui a duré près de 6 heures hier après-midi, les différentes organisations syndicales ont fait entendre les inquiétudes et les attentes des salariés après 12 semaines de fonctionnement du groupe en mode Covid-19. Le syndicat Force Ouvrière a indiqué qu'il entendait éviter toute polémique inutile ou surenchère, eu égard au caractère exceptionnel de la vague d'épidémie que connaît la France. Tout en donnant acte à la direction des efforts qu'elle a déployés

dans la gestion de cette crise, les élus FO ont également indiqué qu'ils attendaient le maximum de transparence et d'informations concernant le déconfinement et le retour progressif à la normale.

A cet égard, Force Ouvrière a insisté sur la priorité qui doit être donnée à la reprise des éditions d'information indépendantes avec leurs reportages, studios et régies respectifs. FO a également évoqué les évolutions qui se profilent en matière de télétravail, en soulignant que le développement du télétravail doit se faire dans la concertation, sur la base du volontariat et dans le respect des intérêts légitimes des salariés.

SOMMAIRE

LA GESTION DE FIN DE CRISE

LE POINT SUR LA REPRISE D'ACTIVITE ET LE RETOUR A UNE SITUATION ... PRESQUE NORMALE

DES LOCAUX CONFIGURES EN MODE COVID-19

EXTENSION DU DOMAINE DU TELETRAVAIL

PAS D'OBLIGATION A PRENDRE DES VACANCES AU MOIS DE JUIN!

CASTING OR NOT CASTING?

UNE MONETISATION UN PEU DEMONETISEE

LA GESTION DE FIN DE CRISE

Les élus de FO ont fait entendre la voix de certains salariés confrontés à une certaine incompréhension et remarques de l'encadrement **au sujet des absences autorisées pour enfants en âge d'être scolarisés** : il a été rappelé que les salariés peuvent faire valoir leur droit à s'occuper de leur enfant de moins de 16 ans, en restant à domicile, ceci jusqu'au 3 juillet, date de la fin de l'année scolaire. Le système scolaire n'a repris que très partiellement, de nombreux élèves ne sont pas encore accueillis dans les établissements.

En réponse, la direction a assuré qu'elle ferait preuve de la plus grande souplesse face à ces situations. La présentation d'un justificatif écrit étant néanmoins nécessaire, la direction a indiqué qu'elle était disposée à accepter une déclaration sur l'honneur faute de mieux.

Plus globalement, en ce qui concerne les gardes d'enfants, la direction rappelle qu'il y a eu des éléments donnés par écrits. En cas de difficulté, elle demande que les cas lui soient remontés afin qu'elle puisse "se

mettre en conformité avec les garanties données".

Concernant les taxis, la direction a précisé que les factures seront remboursées dans les conditions qui avaient été convenues pendant le confinement, et ce jusqu'au 14 juin au soir.

L'ouverture du site EOS est prévue pour le 15 juin, avec les précautions sanitaires qui seront appliquées. Une partie des personnels pourra donc revenir travailler dans l'immeuble d'Issy-les-Moulineaux à cette date.

Certains intermittents rencontrent encore des difficultés à faire appliquer par Audiens les accords passés avec la direction. Cette dernière assure respecter ces accords de la manière la plus scrupuleuse. Il y a parfois un problème de transmission des attestations de pôle-emploi à Audiens. La direction invite les personnes se trouvant dans ce cas à se faire connaître via leurs organisations syndicales respectives.

LE POINT SUR LA REPRISE D'ACTIVITE ET LE RETOUR A UNE SITUATION ... PRESQUE NORMALE

Le Plan de reprise d'activité devrait être mis en œuvre à partir de la mi-juin, avec un retour progressif à la normal espéré à la rentrée de septembre, mais qui pourrait se prolonger jusqu'à la fin de l'année 2020, si nécessaire. Le virus circule toujours, le risque d'une reprise de l'épidémie n'est pas que théorique et les responsables de la sécurité au sein de FTV souhaitent appliquer le principe de précaution face à cette éventualité. "Il ne

sert à rien de faire revenir les salariés en masse si c'est pour les renvoyer chez eux quelques jours plus tard", a-t-il été expliqué. Ces mesures progressives font écho aux préconisations des autorités sanitaires. Pour le moment, ce retour progressif se passe plutôt bien, estime la direction: 600 collaborateurs (sur 4.000) viennent travailler chaque jour au siège. A partir du 15 juin, cette proportion devrait passer à 20 % des effectifs.

DES LOCAUX CONFIGURÉS EN MODE COVID-19

Cette crainte d'un retour de l'épidémie (ou d'un nouveau virus...) entraîne une réorganisation des locaux. **Tout a été mesuré, calculé, repensé.** La direction assure respecter à la lettre les normes et préconisations sanitaires : distances entre les postes de travail, disposition en quinconce des bureaux, séparations

plexiglas, rehaussement des cloisons mobiles, distribution de masques en tissus lavables (6 par salariés). Il va falloir s'habituer à ces nouvelles règles encore pendant un certain temps... et se tenir prêts à les remettre en vigueur en cas de nouvelle alerte.

EXTENSION DU DOMAINE DU TÉLÉTRAVAIL

Compte tenu de ces nouvelles normes, il apparaît que les locaux ont une capacité d'accueil de 70% par rapport aux effectifs du "monde d'avant". **" On ne va pas réinstaller 100% des effectifs en "présentiel", ni en juin, ni en septembre, loin s'en faut! "**, a clairement annoncé un responsable de la sécurité. D'où la volonté très clairement affichée de **développer le télétravail "qui s'installera sur un schéma durable"**.

Un rien ironique, les organisations syndicales ont relevé que ce télétravail était jusqu'à présent le plus souvent refusé aux salariés qui en manifestaient le souhait.

La direction a assuré que cette nouvelle organisation du travail se fera dans *"une logique intangible de volontariat"* et sur la base d'un nouvel accord. Le régime de télétravail serait "à temps partagé", un ou deux jours/semaines à domicile et les autres avec une présence physique dans les locaux *"afin de préserver le lien social"* inhérent à toute activité professionnelle.

Certains salariés auraient déjà expressément émis le souhait de travailler selon cette nouvelle organisation qui leur convient pour toutes sortes de raisons. *"Il y aura des équilibres à trouver"*.

PAS D'OBLIGATION A PRENDRE DES VACANCES AU MOIS DE JUIN!

Les représentants des salariés se sont inquiétés de l'annonce par l'encadrement d'une "obligation" de prendre 5 jours de congés ce mois de juin. **La direction a précisé qu'il ne s'agit bien que d'une INCITATION et pas d'une obligation**

stricte. Mais, compte tenu des circonstances, *"il faut que chaque partie joue le jeu de manière responsable et constructive"*, a souligné un représentant de la direction.

CASTING OR NOT CASTING?

Les représentants syndicaux se sont fait l'écho **des récriminations et des inquiétudes de plusieurs journalistes de la rédaction nationale qui estiment subir une mise à l'écart, peut-être aggravée aussi par la crise du Covid.** Journalistes de France 3 interdits d'antenne sur France 2, seniors et journalistes confirmés cantonnés à des micro-trottoirs et à des tournages d'éléments. Et aussi F2, placardisations injustifiées pour les uns et "casting " pour

ceux jugés dignes de travailler pour le 20 heures et le 19/20. La direction a réfuté toute politique de mise à l'écart, assurant au contraire vouloir "*sortir de l'hypercasting qui était naguère la règle au 20 H*". Elle concède que l'expression utilisée par un responsable de la rédaction, comparant certains journalistes à des "2CV" et des autres à des "Ferrari" n'était pas la plus élégante qui soit.

UNE MONÉTISATION UN PEU DEMONETISEE

Autre inquiétude exprimée par de nombreux salariés : celle relative au plafonnement à 5 jours du compte CET pour 2020. Sur ce point, les argentiers de FTV temporisent. **On ne pourra déposer pour cette année que 5 jours sur le compte CET.** En revanche, en ce qui

concerne la monétisation, les arbitrages ne sont pas encore rendus. L'an passé, les salariés ont pu monétiser 8 jours. "*On s'interroge encore sur la possibilité de conserver ce plafond de 8 jours. On verra plus tard à la lumière de l'état de notre trésorerie*", a indiqué la direction.

Le prochain CSE Siège aura lieu à la fin du mois de juin